

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 mars 2008

CP 08/03-10

**Assistance juridique, technique et financière
à la passation d'un contrat de partenariat pour la construction et la
maintenance du pont de VERDUN-SUR-GARONNE (82)
Avenant n° 2 au marché n° 68/06**

Le marché n° 68/06 relatif à l'assistance juridique, technique et financière à la passation d'un contrat de partenariat pour la construction et la maintenance du pont de VERDUN SUR GARONNE a été conclu le 11 mai 2006 avec la Société INGEROP, mandataire du groupement conjoint INGEROP – Paul HASTINGS.

Le présent avenant a pour objet :

- de remplacer le Cabinet Paul HASTINGS cotraitant (30 Avenue de Messine, 75008 PARIS) par le Cabinet MORGAN, LEWIS et BOCKIUS dans l'exécution du marché n° 68/06, suite au départ de Maître Sophie PIGNON du Cabinet Paul HASTINGS pour le Cabinet d'avocats MORGAN, LEWIS et BOCKIUS, afin de transférer le suivi du dossier susvisé pour en assurer la continuité d'instruction,
- d'intégrer la nouvelle domiciliation bancaire du Cabinet MORGAN, LEWIS et BOCKIUS.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant n° 2 au marché n° 68/06 relatif à l'assistance juridique, technique et financière à la passation d'un contrat de partenariat pour la construction et la maintenance du pont de VERDUN SUR GARONNE conclu le 11 mai 2006 avec la Société INGEROP, mandataire du groupement conjoint INGEROP – Paul HASTINGS.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant n° 2 au marché n° 68/06 relatif à l'assistance juridique, technique et financière à la passation d'un contrat de partenariat pour la construction et la maintenance du pont de Verdun-sur-Garonne conclu le 11 mai 2006 avec la Société INGEROP, mandataire du groupement conjoint INGEROP – Paul HASTINGS. ayant pour objet :
 - de remplacer le Cabinet Paul HASTINGS cotraitant (30 Avenue de Messine, 75008 PARIS) par le Cabinet MORGAN, LEWIS et BOCKIUS dans l'exécution du marché n° 68/06, suite au départ de Maître Sophie PIGNON du Cabinet Paul HASTINGS pour le Cabinet d'avocats MORGAN, LEWIS et BOCKIUS, afin de transférer le suivi du dossier susvisé pour en assurer la continuité d'instruction,
 - d'intégrer la nouvelle domiciliation bancaire du Cabinet MORGAN, LEWIS et BOCKIUS ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant, au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,